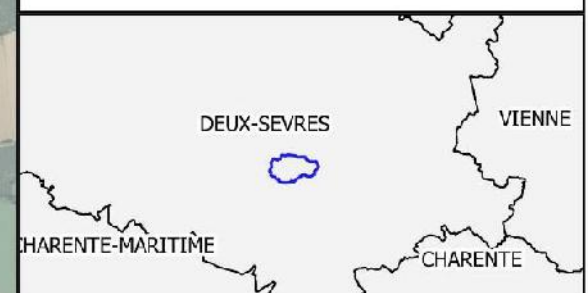


Typologie des haies et entités boisées de l'aire d'étude immédiate

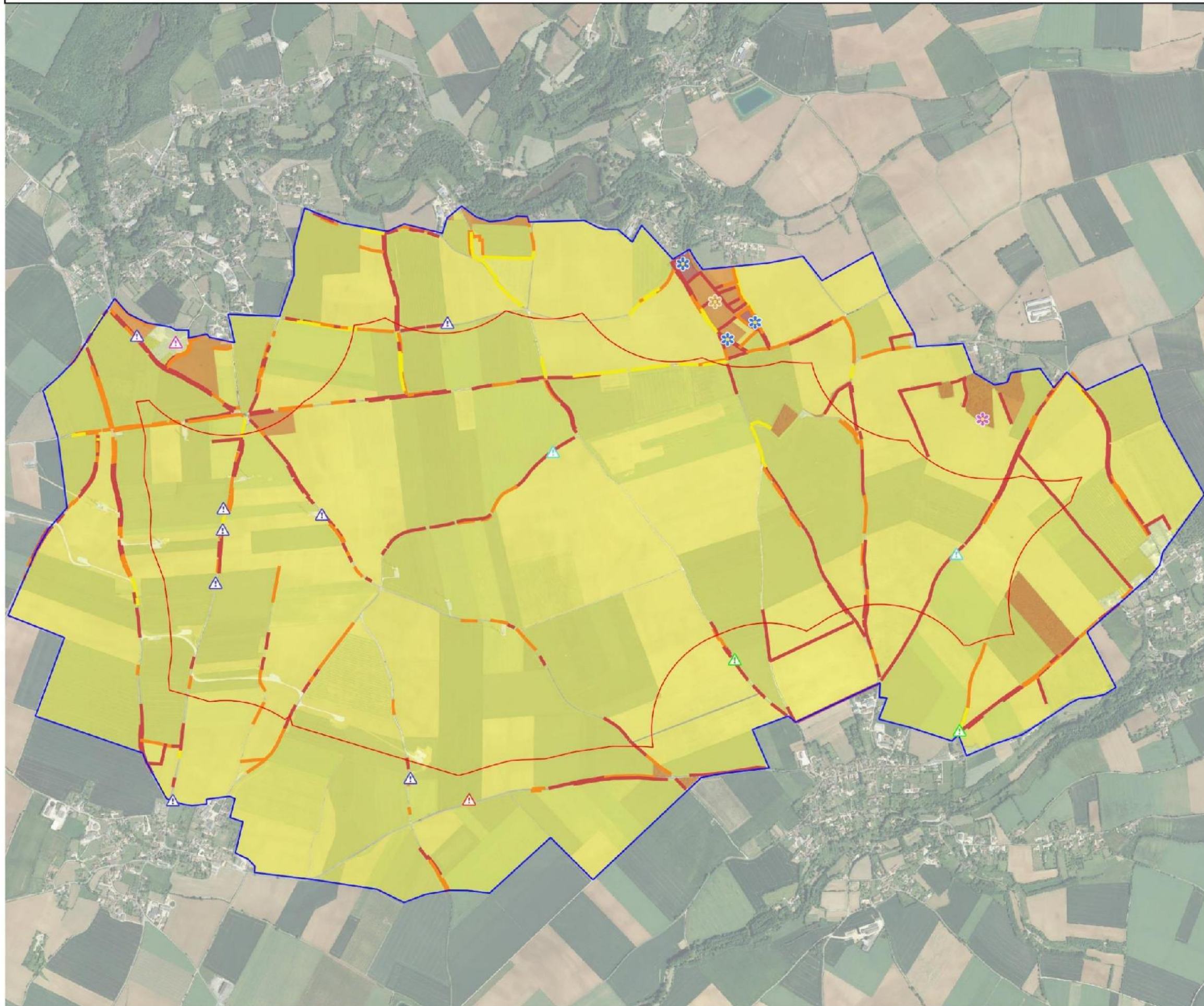


- Légende**
- Aire d'Etude Immédiate (AEI)
 - Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Typologie des haies**
- Haie multi-strates
 - Haie arbustive
 - Haie relictuelle arborée
 - Haie rectangulaire basse
 - Haie relictuelle
 - Haie rectangulaire basse avec des arbres
 - Haie récente
- Entités boisées**
- Boisement / Fourré



Projet éolien des Genêts (79) Typologie des haies et entités boisées		
N° CARTE - CCM_TV		
FORMAT - A3		ECHELLE - 1/18 500
COORDS - L93		DATE - 07/12/2020
© IFR ED 0110, NCA Environnement		

Enjeux Flore/Habitats



Légende

- Aire d'Etude Immédiate (AEI)
- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)

Enjeux des habitats

- Très faible
- Faible
- Modéré
- Fort

Enjeux des haies

- faible
- Modéré
- Fort

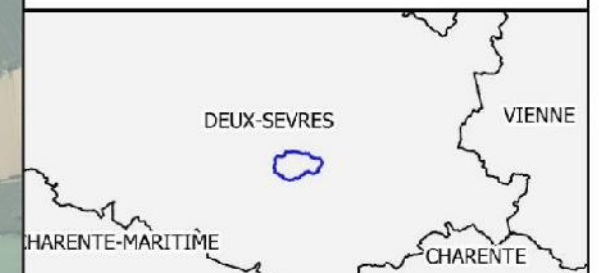
Flore patrimoniale

- Ajuga genevensis
- Ranunculus auricomus
- Trifolium rubens

Flore exotique invasive (ou potentiellement invasive)

- Ambrosia artemisiifolia
- Bromus catharticus
- Datura stramonium
- Reynoutria japonica
- Robinia pseudoacacia

0 250 500 m



Projet éolien des Genêts (79)
Enjeux flore / habitats

N° CARTE - CCM HAB ENJ

FORMAT - A3 ECHELLE - 1/18 500

COORDS - L93 DATE - 07/12/2020

© IGN BD Ortho, NCA Environnement



VII. AVIFAUNE

VII. 1. Résultats globaux des prospections

Au cours des différentes prospections, **107 espèces d'oiseaux ont été identifiées sur l'AEI**, réparties comme suit selon les phases : **69 espèces en période de nidification, 87 en migration postnuptiale, 44 en hivernage et 54 en migration pré-nuptiale** (cf. tableau ci-dessous).

Parmi ces espèces :

- **85** sont **protégées au niveau national** et **16** sont inscrites à l'**Annexe I de la « Directive Oiseaux »** ;

- **51** présentent un statut préoccupant en tant qu'espèces nicheuses en ex-région Poitou-Charentes (Liste Rouge Régionale) : **26 espèces sont « quasi-menacées », 14 sont « vulnérables », 7 sont « en danger », 3 sont « en danger critique d'extinction » et 1 espèce est « recherchée » pendant cette phase.**

- **29 espèces sont « déterminantes ZNIEFF » par leur présence ou au-delà d'un certain effectif** : **21** espèces strictement en période de nidification, **2** strictement en hivernage ou migration et **6** toute l'année.

Le tableau ci-dessous dresse la liste de ces espèces, en précisant leur statut réglementaire et local, ainsi que la période au cours de laquelle ces espèces ont été contactées. Un détail plus fin pour chaque période biologique sera présenté dans les parties suivantes.

Tableau 31 : Synthèse des espèces d'oiseaux contactées sur l'aire d'étude immédiate au cours de l'ensemble des prospections

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste Rouge France métropolitaine			LRR - nicheur	Espèce déterminante ZNIEFF - Vienne (86)	Périodes d'observations			
				Nicheur	Hivernant	De passage			Nidification	Migration post-nuptiale	Hivernage	Migration pré-nuptiale
Accipitriformes	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	DO / PN	LC	-	LC	VU	N	x	x		
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	DO / PN	NT	-	NA	NT	N	x	x		
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	DO / PN	NT	NA	NA	VU	N, H et D > 10 ind.	x	x	x	
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	DO / PN	LC	NA	NA	NT	N, H et D	x	x	x	x
	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	PN	LC	NA	NA	LC	-	x	x	x	x
	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	DO / PN	LC	-	NA	EN	N	x			
	Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	PN	LC	NA	NA	LC	-	x	x	x	
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	DO / PN	LC	-	NA	LC	-	x	x		x
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	DO / PN	VU	VU	NA	-	-		x		
Anseriformes	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	-	LC	LC	NA	LC	H > 300 ind.	x			x
	Tadorne de belon	<i>Tadorna tadorna</i>	PN	LC	LC	-	LC	N et H > 60 ind.	x			
Apodiformes	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	PN	NT	-	DD	NT	-	x			
Bucérotiformes	Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	PN	LC	NA	-	LC	-	x	x		
Charadriiformes	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	PN	NT	NA	-	VU	-	x		x	
	Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	PN	LC	LC	NA	LC	-		x		
	Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	PN	LC	NA	NA	VU	-		x	x	
	Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	PN	NT	LC	NA	VU	N et H > 300 ind.	x	x		x
	Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	DO / PN	LC	NA	NA	NT	R et N	x	x		x
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	DO	-	LC	-	-	H > 35 ind.				x
	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	-	NT	LC	NA	VU	N et H > 260 ind.			x	x
Ciconiiformes	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	DO / PN	LC	NA	NA	NT	N				x

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste Rouge France métropolitaine			LRR - nicheur	Espèce déterminante ZNIEFF - Vienne (86)	Périodes d'observations			
				Nicheur	Hivernant	De passage			Nidification	Migration post-nuptiale	Hivernage	Migration pré-nuptiale
Columbiformes	Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	-	DD	-	-	-	-	x		x	
	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	LC	LC	NA	LC	-	x	x	x	x
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	-	VU	-	NA	VU	-	x	x		
	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	-	LC	-	NA	LC	-	x	x	x	x
Cuculiformes	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	PN	LC	-	DD	LC	-	x			
Falconiformes	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PN	NT	NA	NA	NT	-	x	x	x	x
	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	DO / PN	-	DD	NA	-	-		x	x	x
	Faucon hobereau	<i>Falco subuteo</i>	PN	LC	-	NA	NT	N	x	x		
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	DO / PN	LC	NA	NA	CR	N		x		
Galliformes	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	-	LC	-	NA	VU	-	x			x
	Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	-	LC	-	-	DD	-	x	x		x
	Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	-	LC			DD	-	x	x		
	Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	-	LC	-	-	DD	-	x	x	x	x
Passériformes	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	PN	LC	NA	-	LC	-	x	x	x	x
	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	-	NT	LC	NA	VU	-	x	x	x	x
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DO / PN	LC	NA	-	NT	N		x		
	Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	PN	LC	NA		LC	-		x		
	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	PN	LC	NA	-	LC	-	x	x	x	x
	Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	PN	LC	-	DD	LC	-	x	x		x
	Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	PN	NT			LC	-		x		
	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	PN	VU	NA	-	EN	N		x		
	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	PN	EN	-	NA	EN	N		x		
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	PN	VU	NA	NA	NT	-		x		
	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	PN	LC	-	-	VU	-	x	x	x	x
	Bruant zizi	<i>Emberiza cirrus</i>	PN	LC	-	NA	LC	-	x	x	x	x
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	PN	VU	NA	NA	NT	-	x	x	x	x
	Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	PN	VU	-	-	NT	-		x	x	
	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	PN	LC	NA	-	NT	-	x	x		x
	Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	-	LC	LC		LC	-	x	x	x	x
	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	LC	NA	-	LC	-	x	x	x	x
	Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	-	LC	LC	NA	LC	-	x	x	x	x
	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	PN	LC	NA	NA	LC	-	x	x		x
	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	PN	LC	-	DD	NT	-	x	x		
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	-	LC	NA	-	LC	-	x	x	x	x	
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	PN	NT	-	DD	NT	N		x			
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	PN	VU	-	DD	RE	-		x			

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste Rouge France métropolitaine			LRR - nicheur	Espèce déterminante ZNIEFF - Vienne (86)	Périodes d'observations			
				Nicheur	Hivernant	De passage			Nidification	Migration post-nuptiale	Hivernage	Migration pré-nuptiale
	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	DO / PN	LC	-	NA	LC	N		x		
	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	PN	LC	-	-	LC	-	x		x	x
	Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	-	LC	NA	NA	NT	-	x	x	x	x
	Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	-	LC	-	-	-	-			x	
	Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	-	LC	NA	-	-	-			x	
	Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	-	LC	NA	NA	LC	-	x	x	x	x
	Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	PN	LC	NA	-	NT	-	x			
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	PN	NT	-	DD	NT	-	x	x		
	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	PN	LC	-	DD	NT	N		x		
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	PN	NT	-	DD	NT	-	x	x		
	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	PN	LC	-	NA	LC	-	x	x		
	Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	PN	VU	NA	NA	NT	-	x	x	x	x
	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	PN	LC	-	NA	LC	-	x			
	Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	PN	LC		DD	-	-		x		
	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	LC	NA	NA	LC	-	x	x	x	x
	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	PN	LC	-	NA	LC	-	x	x		x
	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	PN	LC	-	NA	LC	-	x	x	x	x
	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	PN	LC	NA	NA	LC	-	x	x	x	x
	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	PN	LC	-	NA	NT	-	x	x	x	x
	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-	LC	-	-	LC	-	x	x	x	x
	Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	PN	VU	-	NA	EN	-		x		
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	DO / PN	NT	NA	NA	NT	N	x	x		
	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	PN	LC	NA	NA	LC	-	x	x	x	x
	Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	PN	LC	-	DD	LC	-		x		
	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	PN	VU	DD	NA	EN	N		x	x	x
	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	DO / PN	LC	-	NA	EN	N		x		
	Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	PN	LC	NA	NA	-	-		x		
	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	PN	NT	-	DD	CR	N		x		
	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	PN	LC	NA	NA	LC	-	x	x	x	x
	Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	PN	LC	NA	NA	LC	-		x		
	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	PN	LC	-	NA	LC	-	x	x		
	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	PN	LC	NA	NA	LC	-	x	x	x	x
	Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	PN	LC		NA	LC	-		x		
	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	PN	LC	NA	NA	LC	-	x			x
	Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	PN	LC	-	NA	VU	N		x		
	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	PN	VU	-	NA	NT	-		x		

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste Rouge France métropolitaine			LRR - nicheur	Espèce déterminante ZNIEFF - Vienne (86)	Périodes d'observations			
				Nicheur	Hivernant	De passage			Nidification	Migration post-nuptiale	Hivernage	Migration pré-nuptiale
	Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	PN	VU	-	DD	CR	N		x		
	Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	PN	NT	NA	NA	NT	-		x	x	x
	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	PN	NT	-	DD	EN	N		x		x
	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	PN	LC	NA	-	LC	-		x	x	x
	Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	PN	VU	NA	NA	NT	-		x	x	x
Péléciformes	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	PN	LC	LC	NA	VU	-				x
	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	PN	LC	NA	NA	LC	N		x	x	x
	Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	PN	LC	NA	-	LC	N		x		
Piciformes	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	PN	LC	NA	-	LC	-		x	x	
	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	PN	LC	-	-	LC	-		x		
Podicipédiformes	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	PN	LC	NA	-	VU	-				x
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	PN	LC	-	-	NT	-		x		x
	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	PN	LC	-	-	VU	-				x
	Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	PN	LC	NA	NA	LC	-				x

Légende :
 Statut réglementaire : PN : Liste des espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive « Oiseaux », relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I).
 Catégories de la Liste rouge des espèces menacées : NA : Non applicable ; NE : Non évaluée ; DD : Données insuffisantes ; LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi-menacée ; VU : Vulnérable ; EN : En danger ; CR : En danger critique d'extinction ; RE : Eteinte.
 Espèces déterminantes ZNIEFF Poitou-Charentes : H : Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ; R : Déterminant uniquement sur les sites de rassemblements postnuptiaux ; D : Dortoirs utilisés chaque année ; N : Déterminant nicheur.

VII. 2. Période d'hivernage

VII. 2. a. Synthèse bibliographique

Les recherches bibliographiques effectuées à l'échelle de l'AAE mentionnent **15 espèces patrimoniales en hivernage, dont 14 inscrites à l'Annexe I de la « Directive Oiseaux »**. Ces données sont issues à la fois des données communales du site internet du GODS (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres), ainsi que des bordereaux FSD des zonages présents dans l'AAE (ZNIEFF, Natura 2000, ZICO, APPB).

Certaines de ces espèces sont sédentaires et passent donc toute l'année sur leur territoire, comme le Pic mar et le Pic noir.

D'autres espèces passent l'hiver en France, et en fonction des années et du couvert végétal, les grandes parcelles agricoles peuvent être fréquentées par des grands rassemblements d'oiseaux de plaines tels que le Pluvier doré, ou le Vanneau huppé. Les Cigognes blanches peuvent quant à elles survoler l'AAE (transits entre deux zones humides par exemple). La Grande Aigrette est susceptible de venir se nourrir sur les milieux ouverts du site.

Six espèces de rapaces peuvent fréquenter l'AAE en hivernage : le Busard Saint-Martin, l'Elanion blanc, le Milan royal, le Faucon émerillon, le Faucon pèlerin et le Hibou des marais. Durant cette période, ces derniers cherchent des sites d'alimentation qu'ils fréquentent en journée. Ils chassent alors dans les zones ouvertes (cultures, prairies et friches) et utilisent aussi les haies et boisements pour se poser.

Tableau 32 : Espèces patrimoniales mentionnées en période d'hivernage dans l'aire d'étude (données bibliographiques)

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste rouge France - hivernant	Espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes	Fréquentation de l'AAE
	Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	DO / PN	-		Alimentation/Transit
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	DO / PN	VU		Alimentation/Transit
Charadriiformes	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	DO	LC	H > 35 ind.	Alimentation/Transit
	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	-	LC	H > 260 ind.	Alimentation/Transit
Ciconiiformes	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	DO / PN	NA		Alimentation/Transit
	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	DO / PN	NA		Survол
Falconiformes	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	DO / PN	DD		Alimentation/Transit
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	DO / PN	NA		Alimentation/Transit
Passériformes	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DO / PN	NA		Alimentation/Transit
Pélécaniformes	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	DO / PN	-		Survол
	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	DO / PN	LC	H > 5 ind.	Alimentation/Transit
Piciformes	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	DO / PN	-		Alimentation/Transit
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	DO / PN	-		Alimentation/Transit
Strigiformes	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	DO / PN	NA	H>2ind.	Alimentation/Transit

Légende :

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I).

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (hivernant) : -Données absentes ; NA : Non applicable ; LC : Préoccupation mineure
 Espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes : H>x = Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ;
 R = Rassemblements postnuptiaux ; D = Dortoirs utilisés chaque année.

VII. 2. b. Espèces hivernantes observées


Il est important de rappeler que les inventaires hivernaux concernant l'avifaune ne permettent pas de donner un nombre exhaustif d'individus de chaque espèce, mais de **détecter les grands rassemblements et autres espèces qui pourraient soulever un enjeu de conservation important**. Le nombre total de contacts indiqué dans le tableau suivant informe donc de l'ensemble des individus observés au cours des sorties menées en période hivernale. Il se peut que certains individus soient observés à plusieurs reprises lors des différentes sorties.

Lors des prospections hivernales, **9 164 individus de 44 espèces** ont été contactés dans l'aire d'étude immédiate. Au total, 28 espèces sont protégées au niveau national, 3 espèces sont inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » et 3 espèces sont considérées comme déterminantes « ZNIEFF » lorsqu'elles atteignent des conditions particulières. Ainsi, suite aux prospections, **4 espèces sont patrimoniales en hiver** dans l'aire d'étude immédiate.

Tableau 33 : Espèces contactées en hiver, statuts et effectifs

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Liste rouge France - Hivernant	Dates d'observations et effectifs maximum retenus			Abondance cumulée (contacts)
					2019	2020		
					19-déc	14-janv	06-févr	
Accipitriformes	Busard des roseaux	DO / PN	N et D > 10 ind.	NA		1		1
	Busard Saint-Martin	DO / PN	D	NA	1	1	3	5
	Buse variable	PN	-	NA	4	2	3	9
	Epervier d'Europe	PN	-	NA		1		1
Charadriiformes	Goéland argenté	PN	-	NA	12			12
	Goéland leucopnée	PN	-	NA	300	10		310
	Vanneau huppé	-	N et H > 260 ind.	NA	370	10		380
Columbiformes	Pigeon biset domestique	-	-	DD	3			3
	Pigeon ramier	-	-	LC	116	5023	331	5470
	Tourterelle turque	-	N	NA	1			1
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN	-	-	4	4	5	13
	Faucon émerillon	DO / PN	-	DD	2			2
Galliformes	Perdrix rouge	-	-	LC	7		1	8
Passériformes	Accenteur mouchet	PN	-	NA	1			1
	Alouette des champs	-	-	LC	43	45	45	133
	Bergeronnette grise	PN	-	NA	3			3
	Bruant proyer	PN	-	-			2	2

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Liste rouge France - Hivernant	Dates d'observations et effectifs maximum retenus			Abondance cumulée (contacts)
					2019		2020	
					19-déc	14-janv	06-févr	
	Bruant zizi	PN	-	-	1	1	6	8
	Chardonneret élégant	PN	-	NA	58	3		61
	Cisticole des joncs	PN	-	-	1			1
	Corbeau freux	-	-	LC			22	22
	Corneille noire	-	-	NA	9	14	11	34
	Etourneau sansonnet	-	-	-	1395	293	57	1745
	Geai des chênes	-	-	NA	2	2	1	5
	Grimpereau des jardins	PN	-	-	1			1
	Grive draine	-	-	NA			1	1
	Grive litorne	-	-	LC			10	10
	Grive mauvis	-	-	LC		1		1
	Grive musicienne	-	-	NA		3	3	6
	Linotte mélodieuse	PN	-	NA	45	21	6	72
	Merle noir	-	-	NA	4	3	5	12
	Mésange bleue	PN	-	-	9		1	10
	Mésange charbonnière	PN	-	NA	17	11		28
	Moineau domestique	PN	-	-	39		7	46
	Pie bavarde	-	-	-	5	1	3	9
	Pinson des arbres	PN	-	NA	156	194	300	650
	Pipit farlouse	PN	-	DD	26	4	3	33
	Pouillot véloce	PN	-	-	7		4	8
	Rougegorge familier	PN	-	NA	2	5	12	19
	Tarier pâtre	PN	-	NA	3	1	4	8
	Troglodyte mignon	PN	-	NA	2	2	1	5
	Verdier d'Europe	PN	-	NA	2	2		4
Pélécaniformes	Héron cendré	PN	-	NA	1	2	4	7
Piciformes	Pic épeiche	PN	-	-		1		1
Total					2652	5661	851	9164

Légende :
 Espèces patrimoniales.

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I).

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées : - : Donnée absente ; NA : Non applicable ; DD : Données insuffisantes ; LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi menacée.

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Liste rouge France - Hivernant	Dates d'observations et effectifs maximum retenus			Abondance cumulée (contacts)
					2019		2020	
					19-déc	14-janv	06-févr	
Espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes : H > x = Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ; H = Déterminant sur les sites de halte migratoire ou d'hivernage utilisés chaque année ; D = Dortoires réutilisés chaque année, N = Nicheur.								

Le 19 décembre 2019 a été une journée avec un vent fort de sud-est, qui a cantonné les oiseaux au sol. Cette faible activité avifaunistique n'a pas empêché l'observation d'importants groupes d'Etourneaux sansonnets, d'Alouettes des champs ou encore de Fringilles (Pinsons, Chardonnerets, Linottes...) qui se nourrissent sur les cultures de l'AEI. Par ailleurs, de nombreux Pigeons ramiers en dortoires dans les quelques boisements et en alimentation dans les cultures ont pu être observés. Sur l'ensemble de la journée, 3 espèces patrimoniales à cette saison sont contactées sur le site : le Busard Saint-Martin (une femelle chassait sur les cultures au sud de l'AEI) ; le Faucon émerillon (deux oiseaux étaient en alimentation sur les cultures également - une femelle et un mâle à deux endroits distincts) ; le Vanneau huppé (un groupe d'environ 370 oiseaux a été vu en vol sur la partie Est de l'AEI avant de disparaître).

Le 14 janvier 2020 était une journée froide et nuageuse. Un dortoir de Pigeons ramiers regroupant plus de 5 000 individus est découvert à l'Est de l'AEI. Les restes de cultures de maïs attirent des groupes d'Alouette des champs, d'Etourneaux sansonnets et de Pinsons des arbres hivernants. Un Busard Saint-Martin (femelle) et un Busard des roseaux (femelle) chassent au ras des parcelles cultivées.

Le 6 février 2020 était une journée douce et ensoleillée. De nombreux groupes de Pinson des arbres hivernants sont observés sur l'ensemble du site. Le survol de l'AEI par 2 groupes de Pigeons ramiers (environ 200 et 100 ind.) en migration annonce une nouvelle saison d'inventaire. Une femelle de Busard Saint-Martin a chassé toute la journée sur place.



Figure 25 : Vol de Pigeons ramiers et Etourneaux sansonnets (Janvier 2020 ; ©SEGUIN-TRIOMPHE Marlène)

VII. 2. c. Espèces patrimoniales hivernantes

Parmi les **44 espèces observées sur le site, 4 sont patrimoniales en hiver**. Trois sont inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » : le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin et le Faucon émerillon. Le Busard des roseaux et le Busard Saint-Martin sont déterminants ZNIEFF sous condition qu'ils soient observés en dortoirs, réutilisés chaque année. Le Vanneau huppé, quant à lui, est déterminant ZNIEFF s'il est observé en stationnement d'un minimum de 260 individus.

Busard des roseaux - *Circus aeruginosus*

Le Busard des roseaux est une espèce protégée et inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ».

Plutôt sédentaire en Poitou-Charentes, le Busard des roseaux passe ses journées d'hiver à survoler les cultures et prairies humides à la recherche de micro-mammifères ou de petits oiseaux, et se regroupe en petits dortoirs en fin de journée. C'est le plus gros des Busards européens : son gabarit avoisine celui d'une Buse variable.

- Une femelle Busard des roseaux a été observée en chasse le 14 janvier 2020 au-dessus des cultures des « Limousines ».

Busard Saint-Martin - *Circus cyaneus*

Le Busard Saint-Martin est une espèce protégée et inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ».

Ce rapace est présent toute l'année dans la région Poitou-Charentes. Les effectifs hivernaux sont plus élevés que ceux des nicheurs, car les oiseaux nordiques viennent hiverner en France dès l'automne. Plutôt solitaire en journée, il forme des dortoirs de quelques individus (rarement plus de 10) pendant tout l'hiver. Il fréquente les milieux ouverts et semi-ouverts où il chasse des micro-mammifères ou de petits oiseaux. L'espèce, inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », est d'autant plus patrimoniale en Poitou-Charentes, lorsque son site de dortoir régulier est découvert (considérée alors comme « déterminante ZNIEFF »).

- Plusieurs individus (femelles) de Busard Saint-Martin ont été contactés à chaque journée d'inventaire. On constate que l'espèce chasse sur l'ensemble de l'AEI.

Faucon émerillon - *Falco columbarius*

Le Faucon émerillon est protégé au niveau national et inscrit à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ».

Ce petit faucon est observé en France uniquement en migration et en période d'hivernage. Celui-ci effectue une nidification terrestre, dans de petites cavités dans la toundra et la taïga principalement. Les conditions climatiques extrêmes sur son site de nidification le poussent à rejoindre l'Europe centrale et méridionale dès l'automne pour pouvoir s'alimenter plus facilement. On le retrouve dans les milieux ouverts où il chasse à l'affut et en vol (petits oiseaux principalement, micromammifères et insectes).

- Deux individus ont été observés le 19 décembre 2019 au sol dans les cultures de l'AEI. Un premier mâle se trouvait à la « Croisée de la Forge », puis une femelle a été observée déplumant sa proie sur « le Pouzat ».

Vanneau huppé - *Vanellus vanellus*

Le Vanneau huppé n'est pas une espèce protégée en France ; cependant, il est « déterminant ZNIEFF » en Poitou-Charentes.

Les populations nicheuses en Poitou-Charentes sont sédentaires, cependant elles sont rejointes dès la mi-août par les premiers migrants, pour former en hiver des groupes allant de quelques dizaines d'individus à plusieurs milliers. Plus généralement, de grands déplacements vers l'ouest à travers l'Europe, de juin à l'automne, sont observés.

Le Vanneau huppé fréquente les champs, les prairies, les prés-salés mais on le retrouve aussi sur les terres arables et les marais côtiers. Se nourrissant de lombrics et petit insectes présents dans le sol, les parcelles à végétation rase ou absente sont très prisées par l'espèce. De ce fait, le Vanneau huppé est tributaire du gel. Les populations varient donc considérablement selon les températures et l'état des sols. Les hivers doux de l'Ouest lui sont généralement favorables.

- Un groupe de 370 individus a été observé en vol à l'Est de l'AEI le 19 décembre 2019.

Avifaune patrimoniale observée sur l'aire d'étude immédiate en hivernage



Légende

- Aires d'étude**
- Aire d'étude immédiate - AEI
 - Zone d'implantation potentielle - ZIP

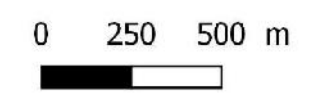
Espèces patrimoniales observées sur l'AEI en hivernage :

Déplacements cartographiés

- Busard des roseaux
- Busard Saint-Martin
- Vanneau huppé

Stationnements cartographiés

- Faucon émerillon



**Projet éolien des Genêts (79)
Observation de l'avifaune hivernante**

N° CARTE - CC_MEL_AVILHV	
FORMAT - A3	FCHFILE - 1/20 000
COORDS - I33	DATE - 24/02/2020
© WORLD ORTHO, NCA Environnement	



VII. 2. d. Synthèse de l'enjeu « espèce » en période hivernale

En appliquant la méthodologie détaillée dans la partie III. 3. a. i - *Etablissement de la patrimonialité*, un enjeu « espèce » a été attribué à chaque taxon. L'effectif maximum d'individus observés au cours d'une prospection et l'enjeu de chaque espèce sont reportés dans le tableau suivant.

Espèces observées sur l'AEI (44 espèces) :

- Un enjeu « espèce » modéré a été attribué à trois espèces patrimoniales observées sur l'aire d'étude immédiate lors des inventaires dédiés à l'avifaune hivernante : **le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin et le Faucon émerillon**. Elles sont toutes inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et sont protégées au niveau national. Aucune d'entre elles n'a de statut de conservation défavorable pour la période hivernale.
- Un enjeu « espèce » très faible a été attribué au **Vanneau huppé** qui n'est pas protégé en France, mais est déterminant ZNIEFF sous certaines conditions.

Toutes les autres espèces observées n'ont pas de caractère de patrimonialité ; aucun enjeu ne leur a donc été attribué.

Espèces issues de la bibliographie mentionnées sur l'AAE (12 espèces) :

- Un enjeu « espèce » très fort a été attribué au **Milan royal**, inscrit à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (DO) et classé espèce hivernante « vulnérable » sur la liste rouge nationale. Il obtient une classe de patrimonialité de catégorie 1 ; un enjeu « espèce » très fort lui est donc attribué.
- Un enjeu « espèce » modéré a été attribué à onze espèces patrimoniales : **l'Elanion blanc, le Pluvier doré, la Cigogne blanche, la Cigogne noire, le Faucon pèlerin, l'Alouette lulu, l'Aigrette garzette, la Grande Aigrette, le Pic mar, le Pic noir et le Hibou des marais**. Elles sont toutes inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et sont protégées au niveau national. Aucune d'entre elles n'a de statut de conservation défavorable pour la période hivernale.

Sur l'AEI :

- 44 espèces en période d'hivernage sont dénombrées pour un total de 9 164 contacts ;
- 3 sont inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » : le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin et le Faucon émerillon ;
- 28 sont protégées au niveau national.

Des groupes de centaines de passereaux en alimentation ont été observés dans les cultures ; un dortoir de plus de 5000 Pigeons ramiers est également présent au sein de l'AEI.

Les cultures de l'AEI offrent un territoire de chasses pour les rapaces hivernants et une zone de stationnements pour le Vanneau huppé et de nombreux passereaux.

Suite aux prospections réalisées, 4 espèces présentent un caractère patrimonial en période d'hivernage :


- Le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin et le Faucon émerillon représentent un enjeu « espèce » modéré.
- Le Vanneau huppé représente un enjeu « espèce » très faible.

Suite aux recherches bibliographiques effectuées sur l'AAE, 11 espèces hivernantes patrimoniales supplémentaires présentent un enjeu « espèce » modéré et 1 (le Milan royal) un enjeu « espèce » très fort.

Tableau 34 : Enjeu « espèce » attribué en période hivernale

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Liste rouge France - Hivernant	Abondance cumulée (contacts)	Enjeu "espèce"
Accipitriformes	Busard des roseaux	DO / PN	N et D > 10 ind.	NA	1	Modéré
	Busard Saint-Martin	DO / PN	D	NA	5	Modéré
	Buse variable	PN	-	NA	9	
Charadriiformes	Epervier d'Europe	PN	-	NA	1	
	Goéland argenté	PN	-	NA	12	
	Goéland leucopnée	PN	-	NA	310	
	Vanneau huppé	-	N et H > 260 ind.	NA	380	Très faible
Columbiformes	Pigeon biset domestique	-	-	DD	3	
	Pigeon ramier	-	-	LC	5470	
	Tourterelle turque	-	N	NA	1	
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN	-	-	13	
	Faucon émerillon	DO / PN	-	DD	2	Modéré
Galliformes	Perdrix rouge	-	-	LC	8	
Passériformes	Accenteur mouchet	PN	-	NA	1	
	Alouette des champs	-	-	LC	133	
	Bergeronnette grise	PN	-	NA	3	
	Bruant proyer	PN	-	-	2	
	Bruant zizi	PN	-	-	8	
	Chardonneret élégant	PN	-	NA	61	
	Cisticole des joncs	PN	-	-	1	
	Corbeau freux	-	-	LC	22	
	Corneille noire	-	-	NA	34	
	Etourneau sansonnet	-	-	-	1 745	
	Geai des chênes	-	-	NA	5	
	Grimpereau des jardins	PN	-	-	1	
	Grive draine	-	-	NA	1	
	Grive litorne	-	-	LC	10	
	Grive mauvis	-	-	LC	1	
	Grive musicienne	-	-	NA	6	
	Linotte mélodieuse	PN	-	NA	72	
	Merle noir	-	-	NA	12	
Mésange bleue	PN	-	-	10		

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Liste rouge France - Hivernant	Abondance cumulée (contacts)	Enjeu "espèce"
	Mésange charbonnière	PN	-	NA	28	
	Moineau domestique	PN	-	-	46	
	Pie bavarde	-	-	-	9	
	Pinson des arbres	PN	-	NA	650	
	Pipit farlouse	PN	-	DD	33	
	Pouillot véloce	PN	-	-	11	
	Rougegorge familier	PN	-	NA	19	
	Tarier pâtre	PN	-	NA	8	
	Troglodyte mignon	PN	-	NA	5	
	Verdier d'Europe	PN	-	NA	4	
Pélécانیformes	Héron cendré	PN	-	NA	7	
Piciformes	Pic épeiche	PN	-	-	1	

Légende :
 : Espèces patrimoniales.

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I).

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées : - : Donnée absente ; NA : Non applicable ; DD : Données insuffisantes ; LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi menacé.

Espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes : H > x = Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ; H = Déterminant sur les sites de halte migratoire ou d'hivernage utilisés chaque année ; D = Dortoirs réutilisés chaque année, N = Nicheur.

Tableau 35 : Enjeu « espèce » attribué en période hivernale (données bibliographiques)

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste rouge France - hivernant	Espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes	Enjeu « espèce »
Accipitriformes	Elanion blanc	DO / PN	-		Modéré
	Milan royal	DO / PN	VU		Très fort
Charadriiformes	Pluvier doré	DO	LC	H > 35 ind.	Modéré
Ciconiiformes	Cigogne blanche	DO / PN	NA		Modéré
	Cigogne noire	DO / PN	NA		Modéré
Falconiformes	Faucon pèlerin	DO / PN	NA		Modéré
Passériformes	Alouette lulu	DO / PN	NA		Modéré
Pélécانیformes	Aigrette garzette	DO / PN	-		Modéré
	Grande Aigrette	DO / PN	LC	H > 5 ind.	Modéré
Piciformes	Pic mar	DO / PN	-		Modéré
	Pic noir	DO / PN	-		Modéré
Strigiformes	Hibou des marais	DO / PN	NA	H>2ind.	Modéré

Légende :

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (hivernant) : - : Données absentes ; DD : Données insuffisantes ; NA : Non applicable ; LC : Préoccupation mineure

Espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes : H>x = Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ; D = Dortoirs utilisés chaque année

VII. 3. Période de migration

VII. 3. a. Synthèse bibliographique

De manière générale, la migration de l'avifaune est difficile à évaluer de façon exhaustive, pour plusieurs raisons (Newton 2008³) :

- elle peut se faire à des hautes altitudes ne permettant pas la détection aux jumelles et à la longue-vue ;
- elle se réalise la plupart du temps sur un large front (cependant certains axes peuvent être empruntés de manière préférentielle comme les côtes ou les vallées fluviales) ;
- une grande partie des espèces migre de nuit.

Les données bibliographiques mentionnent **50 espèces patrimoniales** (dont 47 inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ») fréquentant l'aire d'étude éloignée (rayon de 20 km) en période de migration. Ces données bibliographiques sont issues à la fois des données communales du site internet du GODS (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres), ainsi que des bordereaux des Formulaires Standard de Données (FSD) des zonages présents dans l'AAE (ZNIEFF, Natura 2000, ZICO, APPB).

Tableau 36 : Espèces patrimoniales mentionnées en période de migration dans l'aire d'étude (données bibliographiques)

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	LRN - De passage	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Fréquentation de l'AEI
Accipitriformes	Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	DO / PN	-		Survол / Alimentation
	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	DO / PN	LC		Survол
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	DO / PN	LC		Survол / Alimentation
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	DO / PN	NA		Survол / Halte / Alimentation
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	DO / PN	NA	D > 10ind.	Survол / Halte / Alimentation
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	DO / PN	NA	D	Survол / Halte / Alimentation
	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	DO / PN	NA		Survол / Halte / Alimentation
	Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	DO / PN	NA		Survол / Halte / Alimentation
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	DO / PN	NA		Survол / Halte / Alimentation
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	DO / PN	NA		Survол / Halte / Alimentation
Ansériformes	Sarcelle d'été	<i>Spatula querquedula</i>	-	NT	H	Survол
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	DO / PN	NA		Survол / Alimentation
Charadriiformes	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	DO / PN	NA	H > 20 ind.	Survол
	Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	-	VU	H > 25 ind.	Survол
	Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	DO	NA	H > 10 ind.	Survол
	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	DO / PN	LC	H > 60 ind.	Survол

³ Newton, I. (2008). *The migration ecology of birds*. Academic press.

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	LRN - De passage	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Fréquentation de l'AEI	
	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	DO / PN	LC		Survол	
	Combattant varié	<i>Calidris pugnax</i>	DO	NT	H	Survол	
	Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>		VU	H > 50 ind.	Survол	
	Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	DO / PN	-	H > 50 ind.	Survол	
	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i>	DO / PN	NA	H > 5 ind.	Survол	
	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	DO / PN	DD	H > 5 ind.	Survол	
	Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>	DO / PN	NA	H > 5 ind.	Survол	
	Mouette pygmée	<i>Hydrocoloeus minutus</i>	DO / PN	NA	H > 5 ind.	Survол	
	Œdicnème criard	<i>Burhinus oediconemus</i>	DO / PN	NA	H et R	Survол / Halte / Alimentation	
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	DO	-	H > 35 ind.	Survол / Halte / Alimentation	
	Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	DO / PN	NT	H	Survол / Halte / Alimentation	
	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	DO / PN	NA		Survол	
	Ciconiiformes	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	DO / PN	NA	H	Survол / Alimentation
Cigogne noire		<i>Ciconia nigra</i>	DO / PN	VU	H	Survол	
Coraciiformes	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	DO / PN	-		Survол	
Falconiformes	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	DO / PN	NA		Survол / Halte / Alimentation	
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	DO / PN	NA		Survол / Halte / Alimentation	
Gruiformes	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	DO / PN	NA	H > 70 ind.	Survол	
	Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	DO / PN	NA	N et H	Survол	
	Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	DO / PN	NA		Survол	
Otidiformes	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	DO / PN	-	H et R	Survол	
Passériformes	Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	DO / PN	-		Survол / Halte / Alimentation	
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DO / PN	-		Survол / Halte / Alimentation	
	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	DO / PN	EN		Survол / Halte / Alimentation	
	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	DO / PN			Survол / Halte / Alimentation	
	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	DO / PN	NA		Survол / Halte / Alimentation	
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	DO / PN	NA		Survол / Halte / Alimentation	
	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	DO / PN	NA		Survол / Halte / Alimentation	
	Péléciformes	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	DO / PN	-		Survол
		Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	DO / PN	-	H > 5 ind.	Survол

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	LRN - De passage	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Fréquentation de l'AEI
	Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	DO / PN	NA		Survол
	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	DO / PN	-	H>5 ind.	Survол / Halte / Alimentation
	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	DO / PN	-	H	Survол
	Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	DO / PN	NA	H	Survол

Légende :

Statut (réglementaire) : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)
 Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (LRN - de passage) : - Données absentes ; NA : Non applicable ; LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacée ; VU : Vulnérable ; EN : En danger
 Espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes : H = Déterminant sur site de halte migratoire ; H > x = Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ; R = Rassemblements postnuptiaux ; D = Dortoirs utilisés chaque année.

Les enjeux avifaunistiques en période de migration concernent : les grands oiseaux (rapaces, Ardéidés), les grands migrateurs volants en groupes importants, et les oiseaux de plaines utilisant la zone comme site de rassemblements post nuptiaux.

D'une manière générale, l'aire d'étude éloignée est peu favorable aux oiseaux d'eau (Anatidés, limicoles...). Toutefois, certaines espèces inféodées aux milieux humides peuvent survoler l'AEI, et transiter au-dessus de l'AEI. Ces espèces comprennent par exemple : le Balbuzard pêcheur, la Sarcelle d'été, l'Avocette élégante, la Barge à queue noire, la Barge rousse, le Chevalier gambette, le Chevalier sylvain, le Combattant varié, le Courlis corlieu, l'Echasse blanche, la Guifette noire, la Guifette moustac, la Sterne pierregarin, la Marouette ponctuée, le Héron pourpré, le Râle des genêts, le Martin pêcheur d'Europe, le Bihoreau gris, le Blongios nain, la Spatule blanche, la Mouette mélanocéphale, la Mouette pygmée et la Cigogne noire. Cette dernière est classée « vulnérable » sur la liste rouge des oiseaux de passage. Les habitats de l'AEI ne présentent pas de potentialité d'accueil pour de gros rassemblements ou des haltes alimentaires de ces espèces.

Onze espèces de rapaces peuvent également fréquenter l'AEI en période de migration. Ils sont tous inscrits à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » : l'Aigle botté, la Bondrée apivore, le Busard cendré, le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin, le Circaète Jean-le-Blanc, l'Elanion blanc, le Milan noir, le Milan royal et deux espèces de faucons : l'Émerillon et le Pèlerin. Ces rapaces peuvent, à l'occasion, s'alimenter dans les zones ouvertes de l'AEI, à l'exception de la Bondrée apivore qui cherchera préférentiellement les insectes en lisières forestières ou en prairies.

D'autre part, des rassemblements importants peuvent être observés sur l'AEI, notamment d'Œdicnèmes criards et de Pluviers dorés. Ces deux espèces peuvent se regrouper en milieu ouvert (cultures, prairies) pour s'alimenter avant de rejoindre leurs aires de nidification (migration pré-nuptiale) ou leurs aires d'hivernage (migration post-nuptiale). Les rassemblements d'Œdicnèmes criards sont d'ailleurs beaucoup plus importants en automne (plusieurs centaines d'individus) qu'au printemps. L'Outarde canepetière est également susceptible de transiter sur l'AEI et plus ponctuellement sur l'AEI, au vu de la présence de plusieurs sites de rassemblements postnuptiaux au sein des plaines avoisinantes.

Neuf autres espèces patrimoniales peuvent être observées en période de migration sur l'AEI : l'Alouette calandrelle, l'Alouette lulu, le Bruant ortolan, la Fauvette pitchou, la Gorgebleue à miroir, la Pie-grièche écorcheur, le Pipit rousseline, le Pluvier guignard, l'Engoulevent d'Europe.

De grands échassiers peuvent aussi survoler l'AEI et s'y alimenter tels que la Cigogne blanche, la Grande Aigrette et l'Aigrette garzette.

Citons enfin une dernière espèce patrimoniale emblématique en période de migration, la Grue cendrée (espèce protégée, inscrite à l'Annexe I de la DO, déterminante ZNIEFF au-delà de 70 individus en halte migratoire ou en rassemblement sur site d'hivernage). Bien que le département des Deux-Sèvres ne soit pas situé au cœur du principal axe de passage de cette espèce, il s'y trouve à proximité directe, comme le montre la carte ci-contre. De plus, la largeur de ce couloir de migration fluctue en fonction des années et des saisons (printemps – automne). De nombreux facteurs (conditions météorologiques, succès reproducteur...) influencent les déplacements migratoires de cette espèce.

La Grue cendrée peut donc survoler l'AEI en période de migration (pré et postnuptiale). Les cartes suivantes présentent les effectifs observés de Grues cendrées en migration entre 2018 et 2020 (données les plus récentes) en migration pré et postnuptiale au niveau national. Les effectifs et les couloirs de passage varient en fonction des saisons. En effet sur les cartes suivantes on distingue clairement que pour le retour postnuptial en automne 2018, les Grues cendrées ont survolé le département (de 100 à 1 000 individus comptabilisés) ainsi que l'AEI. A leur retour printanier, les Grues sont également passées par les Deux-Sèvres, et ce en plus grand nombre (1 000 à 10 000 individus). Pour la saison 2019-2020, le couloir migratoire semble s'être décalé vers le Nord-Ouest. En effet, entre 1 000 et 10 000 Grues ont à nouveau été observés en Deux-Sèvres, cette fois-ci lors de leur retour vers leur quartier d'hivernage en Espagne en automne 2019. Au printemps 2020, ce sont plus de 10 000 individus qui ont survolé le département.

On peut également préciser que les haltes alimentaires chez cette espèce nécessitent de grands points d'eau entourés de surfaces agricoles importantes. L'AEI ne présente pas ce type d'habitat. L'espèce ne sera donc observée qu'en survол.



Figure 27: Couloir d'observation des Grues cendrées en période de migration postnuptiale (<https://champagne-ardenne.lpo.fr>)

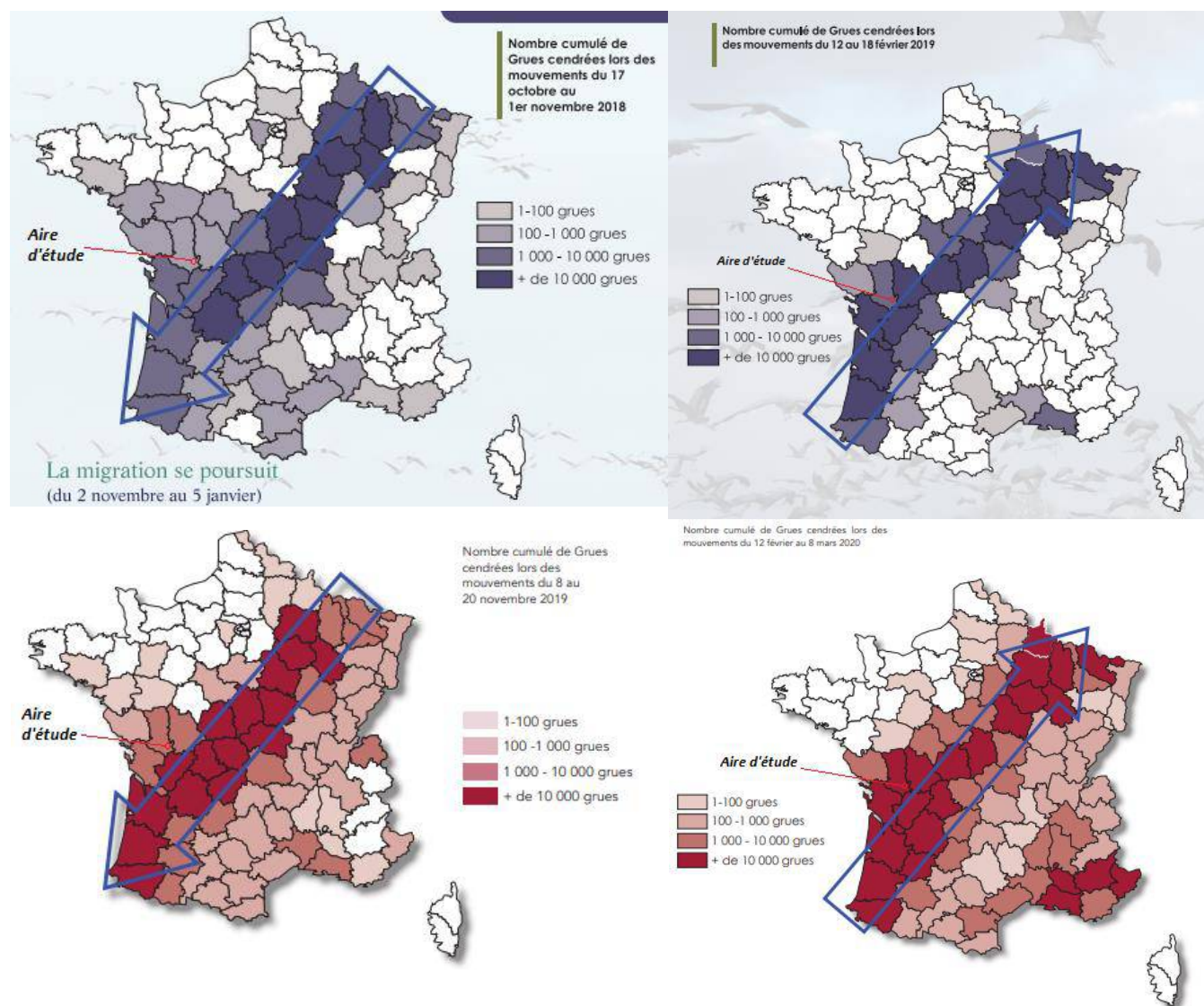


Figure 28 : Nombre cumulé de Grues cendrées observées par département en migration pré et postnuptiale entre 2018 et 2020 (<https://champagne-ardenne.lpo.fr>).

VII. 3. b. Migration prénuptiale

VII. 3. b. i. Suivi de la migration en période prénuptiale

Le suivi de la migration prénuptiale sur le site s'est déroulé en **cinq passages** consacrés exclusivement à l'observation de l'avifaune migratrice, entre le **18 février** et le **31 mars 2020**.

Le 18 février 2020 : Ce premier passage a eu lieu sous des averses éparses avec une mauvaise visibilité à certains moments de la journée. En effet, sur le premier point de migration, l'activité est assez calme. La plupart des oiseaux sont cantonnés dans les haies (Bruant zizi, Pinson des arbres), mais sans grande abondance. Plusieurs Alouettes des champs se poursuivent sous les éoliennes, amorçant le début de la saison de reproduction chez l'espèce. Plusieurs Faucon crécerelle chassent au niveau du parc éolien. Aucun Busard n'est observé sur le site, cependant les Buse variable sont notées en vol circulaire à plus de 200 m d'altitude. Le second point de migration permet de dénombrer un petit groupe d'une quarantaine de Linottes mélodieuses et au loin, vers le centre du site, un groupe de 30 Pluviers dorés passe en vol à moyenne altitude.

Le 24 février 2020 : Ce deuxième suivi du passage migratoire s'est réalisé sous un vent modéré soufflant du Nord-ouest, ne facilitant pas la progression des migrateurs. Par ailleurs, plusieurs rassemblements de Vanneaux huppés ont été observés posés dans les labours et en vol (dont un groupe de 110 individus) avec une trajectoire orientée vers le Nord-est. Une Cigogne blanche a été vue en vol, traversant l'AEI du Sud vers le Nord. Les Pigeon ramiers et autres passereaux (Etourneaux sansonnets, Pinsons des arbres...) s'alimentaient en nombre dans les cultures. Par ailleurs, un autre groupe de 350 Pigeons ramiers a été compté en vol plus à l'Ouest, aux abords de l'AEI.

Le 3 mars 2020 : Malgré un faible vent, le troisième passage du suivi des migrateurs s'est déroulé sous des averses et des températures très basses, oscillant entre 3 et 5°C. Ces conditions n'ont pas favorisé la migration de l'avifaune. Très peu d'observations ont été effectuées par rapport aux passages précédents.

Le 16 mars 2020 : Lors du quatrième passage de la migration postnuptiale, peu d'espèces ont été observées sur les points. En raison du crachin constant, les espèces étaient principalement stationnées dans les haies, bois et fourrés de l'AEI. La majorité des espèces a été recensée durant le parcours. En effet, un duo d'Oedicnèmes criards et un Faucon émerillon ont été vus dans une parcelle en terre nue au sein de l'AEI. Une femelle de Busard Saint-Martin a été repérée en chasse au Sud du site, mais celle-ci semble sédentaire. Quatre Choucas des tours se démarquent d'une bande de 20 Corneilles noires. Une trentaine de Pipits

farlouses font halte dans une jachère et un reposoir de 91 Pigeons ramiers est constitué dans un petit boisement au sein de la ZIP. Enfin, quelques Hérons cendrés ont été vus posés dans les labours et en vol.

Le 31 mars 2020 : Malgré un ciel bleu, la faible température ainsi que le fort vent n'ont pas facilité les déplacements des oiseaux. Beaucoup de Pipits farlouses, Linottes mélodieuses, Pinsons des arbres ainsi que quelques Grives musiciennes migraient encore. De nombreux couples de Buses sont déjà cantonnés. Deux groupes de Grands Cormorans sont passés à l'Est en direction du Nord de l'AEI, et au Sud en direction de l'Est, hors AEI.

Globalement, sur l'ensemble de la période de migration prénuptiale, les conditions météorologiques n'ont pas été particulièrement propices aux déplacements de l'avifaune migratrice et à son observation.

Figure 29 : Groupe de Vanneaux huppés en vol sur le site © NCA Environnement, 2020



VII. 3. b. ii. Espèces observées en période pré-nuptiale

En 2020, **54 espèces ont été observées durant la période de migration pré-nuptiale**. Elles ne sont toutefois pas toutes considérées comme migratrices : en effet, certaines d'entre elles sont sédentaires, effectuant tout au plus des déplacements modestes et plus aléatoires.

L'ensemble des espèces observées (migratrices ou non) sur l'aire d'étude immédiate et ses abords au cours des différents inventaires en cette période est donc présenté en annexe.

Le cas du Busard Saint-Martin :

Dans le tableau en annexe, une observation de Busard Saint-Martin est référencée. Cette espèce est patrimoniale puisqu'elle figure à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ». Cependant, cet oiseau n'a pas été considéré comme migrateur avéré ou potentiel car il avait un comportement de sédentaire. En Poitou-Charentes, l'espèce est largement sédentaire, même si des individus migrateurs viennent grossir les effectifs en période internuptiale. Cette observation sera donc prise en compte dans la partie portant sur la nidification de l'avifaune.

Le tableau en page suivante synthétise les observations des **espèces considérées comme migratrices avérées ou potentielles** sur l'aire d'étude immédiate.

Au total,

- **33 espèces** fréquentant l'AEI en période de migration sont considérées comme migratrices avérées ou potentielles pour **un total de 2 718 contacts** comptabilisés ;
- **5** sont inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ;
- **25** sont **protégées au niveau national** ;
- Aucune ne possède de statut défavorable en tant qu'oiseau de passage au niveau national (27 d'entre elles sont listées NA ou DD) ;
- **3** sont dites **déterminantes ZNIEFF** lorsqu'elles remplissent certaines conditions.

➤ **L'Œdicnème criard** : L'espèce est déterminante ZNIEFF lorsque des rassemblements en période internuptiale sont observés régulièrement. Ici, 1 individu a été entendu lors d'une sortie dédiée aux rapaces nocturnes/amphibiens le 26 février 2020 et 2 lors du passage Chiroptères du 24 mars 2020. Lors du 4ème passage du suivi de la migration pré-nuptiale, le 16 mars 2020, 2 oiseaux ont été observés dans un labour. Enfin, 1 individu seul a été recensé lors du 1^{er} passage du suivi de la nidification de l'avifaune. L'AEI présente un potentiel d'accueil (grandes cultures) favorable aux rassemblements internuptiaux de cette espèce, et peut donc accueillir d'autres oiseaux. L'Œdicnème criard est alors considéré comme déterminant ZNIEFF sur le site.

➤ **Le Pluvier doré** : L'espèce est déterminante ZNIEFF lorsqu'un effectif de plus de 35 individus est observé en halte migratoire. Sur le site, pendant le suivi, un seul groupe de 30 oiseaux en vol a été dénombré. Cependant, comme pour l'Œdicnème criard, le Pluvier doré apprécie les parcelles labourées ou au couvert ras pour effectuer ses pauses durant ses migrations. L'AEI possède donc un fort potentiel d'accueil pour des groupes de Pluviers dorés. Celui-ci est donc considéré comme déterminant ZNIEFF sur le site.

➤ **Le Vanneau huppé** : l'espèce est déterminante ZNIEFF lorsqu'un effectif de plus de 260 individus est observé en halte migratoire. Même si aucun rassemblement d'un tel nombre n'a été observé durant le suivi, plusieurs groupes de dizaines voire centaine d'individus ont été vus posés ou en vol sur l'AEI. Les grandes plaines agricoles de l'AEI font de celle-ci une zone particulièrement favorable à la halte migratoire de l'espèce. En effet, le Vanneau huppé possède les mêmes exigences écologiques que l'Œdicnème criard ou le Pluvier doré en période de rassemblement internuptiaux. L'espèce est donc considérée comme déterminante ZNIEFF sur le site.



Figure 30 : Groupe de Vanneaux huppés atterrissant dans une parcelle en labour, © NCA Environnement, 2020

Tableau 37: Avifaune migratrice observée en période de migration pré-nuptiale sur l'aire d'étude immédiate

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste rouge France - De passage	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)	Dates d'observations et effectifs maximums retenus								Abondance cumulée (contacts)
					2020								
					1 ^{er} passage	2 ^{ème} passage	Date complémentaire : Nuit amphibiens Rapaces nocturnes ☽	3 ^{ème} passage	4 ^{ème} passage	Date complémentaire : Nuit Chiroptères* ☽	Dates complémentaires : Avifaune nicheuse*	5 ^{ème} passage	
18-févr.	24-févr.	26-févr.	03-mars	16-mars	24-mars	-	31-mars						
Accipitriformes	Buse variable	PN	NA	-	3								3
	Milan noir	DO / PN	NA	-								1	1
Charadriiformes	Œdicnème criard	DO / PN	NA	H et R			1☽		2	2☽	1		6
	Pluvier doré	DO	-	H > 35 ind.	30								30
	Vanneau huppé	-	NA	H > 260 ind.		301							301
Ciconiiformes	Cigogne blanche	DO / PN	NA	-		1							1
Columbiformes	Pigeon ramier	-	NA	-	6	392		15	262		204	34	913
Falconiformes	Faucon émerillon	DO / PN	NA	-					1				1
Galliformes	Caille des blés	-	NA	-							1		1
Passériformes	Accenteur mouchet	PN	-	-	2	5		1	10			1	19
	Alouette des champs	-	NA	-	10	26					4	4	44
	Bergeronnette grise	PN	-	-		6			3		2	12	23
	Bergeronnette printanière	PN	DD	-								2	2
	Bruant proyer	PN	-	-	1	3							4
	Chardonneret élégant	PN	NA	-		19					4	11	34
	Choucas des tours	PN	-	-					4				4
	Etourneau sansonnet	-	NA	-	4	179		21	57			93	354
	Grive draine	-	NA	-		1							1
	Grive musicienne	-	NA	-	1	1			7			27	36
	Linotte mélodieuse	PN	NA	-	40	61			21		17	45	184
	Mésange à longue queue	PN	NA	-		3							3
	Mésange bleue	PN	NA	-		4							4
	Mésange charbonnière	PN	NA	-		4							4
	Pinson des arbres	PN	NA	-	105	55		108	101		35	40	444
	Pipit farlouse	PN	NA	-	7	11			41		51	83	193
	Rougegorge familier	PN	NA	-	1	3		4	6			4	18
	Rougequeue noir	PN	NA	-								1	1
Tarier pâtre	PN	NA	-	2	9			1			1	13	
Traquet motteux	PN	DD	-							2	1	3	
Verdier d'Europe	PN	NA	-		1			1			8	10	

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste rouge France - De passage	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)	Dates d'observations et effectifs maximums retenus								Abondance cumulée (contacts)
					2020								
					1 ^{er} passage	2 ^{ème} passage	Date complémentaire : Nuit amphibiens Rapaces nocturnes ☾	3 ^{ème} passage	4 ^{ème} passage	Date complémentaire : Nuit Chiroptères* ☾	Dates complémentaires : Avifaune nicheuse*	5 ^{ème} passage	
18-févr.	24-févr.	26-févr.	03-mars	16-mars	24-mars	-	31-mars						
Péléciformes	Grand Cormoran	PN	NA	-		1						49	50
	Héron cendré	PN	NA	-		3		1	7				11
Podicipédiformes	Grèbe huppé	PN	-	-		2							2
Total général					212	1091	1	150	524	2	321	417	2718

Légende :
 : Espèce patrimoniale.
 Statut réglementaire : **PN** : Espèces protégées au niveau national ; **DO** : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I).
 Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (LRN - de passage) : - : Donnée absente ; **NA** : Non applicable ; **DD** : Données insuffisantes.
 Conditions des espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes en période inter nuptiale (Deux-Sèvres, 79) : **H** : Déterminant sur un site de halte migratoire régulier ; **H > x** : Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ; **R** : Déterminant en rassemblements postnuptiaux ; **D** : Dortoirs utilisés chaque année.
 ☾ : Inventaires spécifiques aux Chiroptères / rapaces nocturnes / amphibiens, pendant lesquels des données supplémentaires ont pu être ajoutées.
 * Seuls les individus observés et considérés comme migrants durant le premier passage de l'avifaune nicheuse sont renseignés.

Les cartes suivantes informent sur :

- la représentation brute des déplacements de toutes les espèces migratrices (patrimoniales et non patrimoniales) observées ;
- la schématisation de l'axe migratoire à l'échelle du site mettant en évidence le caractère diffus de la migration pré-nuptiale sur l'ensemble de l'AEI ;
- la localisation des stationnements et des déplacements des espèces patrimoniales migratrices sur l'AEI.

Déplacements de l'avifaune migratrice sur l'aire d'étude immédiate en période de migration prénuptiale



Légende

- Parc éolien
- Aire d'étude
 - Aire d'étude immédiate - AEI
- Déplacements migratoires (espèces patrimoniales et non patrimoniales)
 - Déplacement observé durant le suivi de migration prénuptiale : migration diffuse
 - ▶ Axe de migration en période prénuptiale = du sud-ouest vers le nord-est

0 0.5 1 km



Projet éolien des Genêts (79)
Observation de l'avifaune migratrice (1)

N° CARTE - CC Vieilles - Avifaune_mig_1migrationP

FORMAT - A3 ECHELLE - 1/21 000

COORDS - L93 DATE - 30/04/2020

© WORLD ORTHO, NCA Environnement

